



# Trophée Régional Jeunes n°4+

## Valence

### 28 & 29 mars 2020



## -- Règlements Particulier --

### Article 1 :

- Le TRJ4+ se déroulera à la HALLE DES SPORTS JACQUES CHABAN DELMAS, 50 Avenue de la Marne 26000 Valence, coordonnées GPS : 44.935280, 4.899984.
- Les matchs se dérouleront selon les Règles Officielles du Badminton en vigueur à la date du TRJ4+. La compétition, quant à elle, respectera le Règlement Général des Compétitions de la Fédération Française de Badminton et le règlement des Trophées Régionaux Jeunes de la ligue AUVERGNE-RHÔNE ALPES, sous la responsabilité des Juges Arbitres : **Florence CERDON (JA principal) et Marie-Agnès ARIAGNO.**
- Le gestionnaire du TRJ4+ (GEO) est Rudolphe OUDJANI
  - mail : bcv26tournoijeune@gmail.com
  - Adresse : 100 impasse des vignes 26300 Barbières
  - téléphone : 06.43.74.14.93.
- Le logiciel utilisé pour la compétition sera BadNet.

### Article 2 :

- Chaque participant doit être en règle vis-à-vis du règlement médical fédéral et ne doit pas faire l'objet de sanction l'interdisant de participer à des compétitions. Les vérifications seront faites sur Poona avant le tirage au sort.

### Article 3 :

- **La date limite d'inscription est le mercredi 11 mars 2020 à 23h59**, au delà de cette date limite les désistements ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.
- **Les inscriptions se feront par retour du fichier d'inscription, par mail et par courrier postal, au GEO (coordonnées citées dans l'article 1) accompagné du règlement.**
- **Les joueurs étant mineurs, ils sont sous la responsabilité des parents ou d'un responsable de club/comité dûment identifié sur le fichier d'inscription, pour toute la durée de la compétition. Les inscriptions sans cette information ne seront pas pris en compte.**

## Article 4 :

- **Le tirage au sort se fera le samedi 14 mars 2020**, en prenant en compte le classement CPPH du joueur au jeudi 12 mars 2020.

## Article 5 :

- La catégorie Poussin sera divisé en deux tableaux: un tableau poussin 1 et un tableau poussin 2. Ils seront ouverts et limités chacun à 12 participants. Toutefois, l'organisateur se réserve le droit, si le nombre d'inscrits dans l'une des catégories d'âge était insuffisant, de regrouper tous les joueurs dans un même tableau.

## Article 6 :

- Les deux premiers de chaque catégorie se verront récompensés.
- Les organisateurs, en accord avec les juges-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- Les organisateurs, en accord avec les juges-arbitres, se réservent le droit de supprimer un ou plusieurs tableaux si le nombre de participants dans ceux-ci est jugé insuffisant.

## Article 7 :

- En cas de forfait, quelle que soit leur nature, il incombe aux joueurs de le signaler dans les plus brefs délais au club organisateur, dont les coordonnées sont citées à l'article 1 du présent règlement.
- Pour un forfait le jour de la compétition, le justificatif sera envoyé dans les 5 jours suivants la compétition à Sophie BLUY à l'adresse mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org).

## Article 8 :

- Un joueur ou une paire pourront être remplacés avec l'accord des Juges-Arbitres.

## Article 9 :

- Les joueurs doivent arriver à l'heure de convocation. En cas de retard, ou de quelconque problème, il appartient à chacun de faire le nécessaire pour prévenir l'organisation (coordonnées citées dans l'article 1 et dans les convocations).
- Dès son arrivée, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque.

## Article 10 :

- Les joueurs désirant s'absenter du gymnase, quelle que soit la raison, devront **OBLIGATOIREMENT** en aviser la table de marque et les Juges Arbitres.

## **Article 11 :**

- À l'appel de son nom, le joueur dispose de trois minutes pour dans l'ordre :
  - venir chercher la feuille de match auprès de la table de marque,
  - se rendre sur le terrain indiqué en présence de tous les accessoires nécessaires,
  - tester les volants,
  - finir de s'échauffer,
  - Changer de tenue, si besoin.

## **Article 12 :**

- Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel du TRJ4+ sera le « YONEX AS10 » en vente à la table de marque.

## **Article 13 :**

- Les matchs se joueront en deux sets gagnant de 21 points.

## **Article 14 :**

- Tout volant touchant une structure fixe ou amovible de la salle (plafond, éclairages, panneaux de basket, câbles ou autre) sera considéré « let » pour le premier service puis « faute » pour le service immédiatement après. En jeu, le volant sera directement considéré « faute ».

## **Article 15 :**

- Les matchs seront en auto-arbitrage. Toutefois, si litige il y a entre deux joueurs, ces derniers pourront faire la demande auprès de la table de marque pour que leur match soit arbitré par un arbitre officiel.

## **Article 16 :**

- Le plateau de jeu sera réservé aux joueurs, à leurs conseillers (limité à deux), au personnel médical, au responsable plateau de jeu et aux officiels de la compétition.

## **Article 17 :**

- Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

## Article 18 :

- Toutes les personnes présentes dans le gymnase se doivent de respecter le comité d'organisation, le présent règlement, les affichages de sécurité et la propreté des lieux. En particulier, il est strictement interdit de fumer dans le gymnase, les locaux attenants (vestiaires, buvette, ...).
- Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, accidents ou incidents dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (parking, vestiaires...).

## Article 19 :

- Tout joueur, coach ou membre du public est susceptible d'être pris en photo et/ou filmé durant le TRJ. Les photos et vidéos pourront être diffusées sur les différents supports de communication du club.
- À la demande d'un responsable d'un joueur, coach ou membre du public, toute photo ou vidéo le concernant et diffusée sur un des supports pourra être retirée.

## Article 20 :

- Toute décision des Juges-Arbitres est sans appel.

## Article 21 :

- Toute participation au TRJ4+ défini à l'article 1 entraîne l'acceptation du présent règlement. Celui-ci ne s'applique pas seulement aux joueurs mais aussi à toutes les personnes présentes au sein des infrastructures de la compétition.
- Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respectera pas un point du règlement.

Le Badminton Club de Valence remercie par avance tous les participants qui, en respectant le présent règlement, contribueront à la réussite de ce TRJ.

**Le comité d'organisation**

